

Nouvelle procédure budgétaire, an I

Réforme de la procédure budgétaire

→ *l'Assemblée dans le vif du sujet*

La loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF), modifiée en juillet 2005, est désormais pleinement en vigueur. Elle a déjà permis des avancées significatives se concrétisant par de nouveaux droits du Parlement : information budgétaire plus complète, transmission obligatoire à la Commission des finances des gels de crédits et des autres mesures de régulation budgétaire en cours d'année, débat d'orientation budgétaire... Une mission d'information confiée à un député de chaque groupe (MM. Michel Bouvard, Didier Migaud, Charles de Courson

et Jean-Pierre Brard), chargée de suivre l'élaboration de la « maquette » de la nouvelle présentation des dépenses, a rédigé, en mars 2005, un rapport sur les indicateurs de performance dont les conclusions ont été en grande partie reprises par le Gouvernement. Un découpage définitif, tenant largement compte des observations de la mission d'information, a été présenté en juin 2005. Il servira de base à l'élaboration du premier projet de loi de finances en « format LOLF ».

Fiscalité

→ *pour que l'impôt ne pénalise plus l'emploi*

Comme chaque année du mois de septembre au mois de décembre, la Commission s'est vue entièrement mobilisée par le vote de la loi de règlement, de la loi de finances et du « collectif » de fin d'année, débats dans lesquels le Rapporteur général, M. Gilles Carrez, tient un rôle déterminant. Cette année, les députés ont particulièrement mis l'accent sur l'adaptation de notre fiscalité aux impératifs de la lutte pour l'emploi. Cette préoccupation s'est traduite par plusieurs dispositions innovantes : crédits d'impôts de taxe professionnelle pour lutter contre les délocali-

sations, amélioration de la déductibilité des dépenses liées aux emplois à domicile, réactualisation du barème de l'ISF et possibilité de se libérer partiellement de son paiement au profit d'investissements dans les entreprises, réduction, enfin, de l'imposition des sociétés. Par ailleurs, la loi de finances pour 2005 a été l'occasion de poursuivre l'effort engagé ces dernières années pour rationaliser notre fiscalité, qui souffre à l'évidence d'une excessive complexité. C'est ainsi qu'a été adoptée la réforme de la redevance audiovisuelle désormais déclarée avec l'impôt sur

le revenu et dont la perception sera adossée à la taxe d'habitation. Une seule redevance sera perçue par foyer, les titulaires du RMI, de l'AAH, les contribuables âgés non imposables au titre de l'IR ou de l'ISF étant exonérés. Dans le même esprit, une réforme d'ensemble du « prêt à taux zéro », transformé en crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété, a été adoptée. Enfin, un abattement sur les droits de succession a également été voté.

Activité législative → *sous le signe de la modernisation de notre économie*

La Commission a également été amenée à se prononcer - au fond ou pour avis - sur de nombreux autres textes :

- loi pour le soutien à la consommation et à l'investissement, qui exonère de droits de succession les dons faits à des enfants, petits-enfants dans la limite de 30 000 euros par donataire, facilite le crédit à la consommation et la transmission de commerces en centre ville ;
- transposition de directives sur les assurances et sur les marchés financiers ;
- loi de financement de la sécurité sociale pour 2005 ;
- loi sur la sauvegarde des entreprises ;
- loi relative à l'ouverture du capital de la direction des constructions navales ;
- loi pour la confiance et la modernisation de l'économie ;
- loi en faveur des petites et moyennes entreprises ;
- loi organique sur les lois de financement de la sécurité sociale.

Évolution

→ *un contrôle de plus en plus qualitatif de la dépense publique*

Cette année, la mission d'évaluation et de contrôle (MEC) a choisi de faire porter ses travaux sur les normes techniques imposées par les fédérations sportives, les coûts d'accueil et de séjour des demandeurs d'asile et, enfin, les cessions immobilières et le système de gestion du patrimoine immobilier de l'État. Ses conclusions, qui ont révélé plusieurs dysfonctionnements dommageables pour nos finances publiques, ont été, notamment sur les deux derniers sujets, largement relayées par les médias. La Commission a pu, une fois de plus, s'appuyer pour plusieurs de

ses investigations sur l'expertise de la Cour des comptes, comme cela a été en particulier le cas cette année sur le dossier sensible et controversé des personnels enseignants qui ne sont pas en face à face pédagogique. Parallèlement la Commission, fidèle à une conception large de sa mission, a su faire porter son contrôle sur l'ensemble des politiques mettant en jeu le bon emploi des deniers publics : audition des responsables de la Caisse des dépôts et consignations, du Commissaire européen au budget, perspectives financières européennes, outils de la politique industrielle, relations commerciales avec la Chine.

LA COMMISSION DES FINANCES, DE L'ÉCONOMIE GÉNÉRALE ET DU PLAN

MEMBRES DU BUREAU

PRÉSIDENT

Pierre Méhaignerie (UMP)

RAPPORTEUR GÉNÉRAL

Gilles Carrez (UMP)

VICE-PRÉSIDENTS

Michel Bouvard (UMP)

Jean-Jacques Descamps (UMP)

Jean-Louis Idiart (Soc)

SECRÉTAIRES

Jean-Pierre Brard (CR)

Yves Censi (UMP)

Charles de Courson (UDF)



ACTIVITÉ DE LA COMMISSION

RÉUNIONS 67 DURÉE : 116 h 48

AUDITIONS 23 MEMBRES DU GOUVERNEMENT
11 PERSONNALITÉS

RAPPORTS 79 DONT 41 RAPPORTS SPÉCIAUX
ET 14 RAPPORTS D'INFORMATION